

240

N^o 282 Rio de Janeiro le 10 Avril 1823

M. l'Ex^{te} Monsieur Le Vicomte de Chateaubriand,
Ministre des Affaires Étrangères.

Monsieur

J'ai reçu la dépêche chiffrée que M^r Le Duc Matthieu de Luxembourg m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 23 Décembre dernier: j'ai lu avec la plus vive satisfaction que la Majesté avait approuvé la mesure que j'ai adoptée le 12 Octobre en déclarant que ma mission comme chargé d'affaires était suspendue.

à la distance où je me trouve et d'après la série d'événements extraordinaires qui ont eu lieu en cette capitale, V. M^{te} pourra juger aisément combien ma tâche est devenue pénible, et que devant prendre un parti et agir sans restrictions positives, des inquiétudes et des perplexités de tout genre se sont pour ainsi dire groupées autour de moi.

M^r Le Baron Parquier, Ministre des Affaires Étrang^{res} m'écrivait en date du 28 Aout - ce qui suit -

S'il arrivait que les troubles du Brésil relâchassent les liens de ce pays avec le Portugal et eussent à lui créer des intérêts d'une existence particulière, vous vous honoreriez alors, Monsieur, à l'exercice des fonctions de conseil général et vous seriez de diplomatier un caractère politique.

Dès le 3 Juin 1822 j'ai cessé de exercer mes fonctions de chargé d'affaires, d'après l'esprit et le sens littéral de ces instructions; car la convocation faite en ce jour d'une assemblée constituante et législative brésilienne relâchait nécessairement les liens de cette capitale avec le Portugal: cependant j'ai dû réfléchir qu'en obéissant aveuglément, j'allais porter un coup fâcheux à nos relations commerciales, et que j'allais même compromettre jusqu'à un certain point la tranquillité de nos nombreux compatriotes qui sont en cette capitale et dans les provinces limitrophes; j'ai donc jugé qu'il me fallait faire d'altération dans mon caractère politique, et je me suis hâté d'en prévenir le Ministère par mon rapport N^o 204 en date du 10 Juin 1822: j'en ai point reçu de réponse à cette

dépêche.

J'ai cru devoir encore différer lorsqu'on me le fit
à publié en trois sous Manifestes, l'un adressé à la Na-
tion Brésilienne et l'autre aux Puissances Etrangères; S.
M. allignait dans ces pièces la coaction que des factieux
exerçaient contre la Personne et l'autorité du Roi son Père: et
incidents et toutes les circonstances accessoires qui se liaient
à ces événements m'ont encore conduit à temporer et à
ne point faire d'altération, mais j'ai redoublé de soins
de mesure et de circonspection dans mes relations officielles
et dans toutes mes démarches.

J'ai jugé devoir considérer et interpréter ce qui m'a été
prescrit par M. Le Baron Pasquier comme le résultat de
ce qui m'aurait à 2000 lieues dit de plus prudent
à un Agent qui se trouvait au milieu de bouleversements
impossibles à prévoir et à calculer; mais en même temps
j'ai dû réfléchir que puisque le Portugal, la ci devant mi-
tropole et le parti le plus directement intéressé dans ces dé-
nuds temporerait avec les événements et avec le Brésil,
je pourrais en faire tout autant, et qu'il ne me convenait
pas d'avoir la moindre apparence d'être le premier à
me prononcer dans une question à peu près étrangère à
la France: ceux qui sont sur les lieux et qui voient l'ex-
caltation des têtes et l'ardeur des partis pourront aisé-
ment apprécier les conséquences funestes que j'ai cherché à é-
viter.

Il m'est agréable d'avoir pour ainsi dire primé
les instructions que me donne M. De Mombrenoy dans
cette sus-dite dépêche; et je puis assurer, qu'au titre près,
j'ai usé avec le Gouvernement du Roi, mes anciennes
relations. Le Prince et son épouse me traitent partout ou
je les rencontre et me reçoivent dans toutes les occasions avec
une bonté et une affabilité particulières; et je n'ai qu'à me
louer de la manière dont les autres autorités font droit à
mes réclamations: et quoique je n'aye reçu ces instructions
que le 25 de mars, je puis avancer hardiment qu'elles

avaient reçu leur pleine exécution depuis le 12 octobre.

La Galère du Roi, La Prudente, est entrée en ce port le 31 mars et m'ayant apporté des journaux de Paris jusqu'au 2 février, j'ai reçu en cette occasion le discours prononcé par Sa Majesté le 28 janvier, à l'ouverture de la session des deux Chambres d'après l'importance de ce document, j'en suis naté de le faire connaître au Pérou qui l'a lu avec le plus vif intérêt. Le 2 de ce mois était un jour de grand gala au Palais à cause de la solennité de la Pâque; j'ai été suivant l'usage rendu mes devoirs au Pérou et à son Epouse, et j'ai présenté en cette occasion M. Le Saulnier de La Cour, commandant la Prudente, à S. M. et S. M. qui l'ont accueilli avec leur bonté ordinaire. Le Pérou m'a reproché du discours du Roi mon Maître, et m'a demandé avec son impétuosité naturelle = Croyez-vous que votre armée soit déjà entrée en Espagne? J'ai répondu avec calme que S. M. Très Chrétienne, ne donnerait ces ordres qu'après avoir perdu tout espoir de ramener les Espagnols et que lorsque les préparatifs pour l'ouverture de la campagne seraient terminés. S. M. a observé que, par un enchaînement de circonstances extraordinaires, le Brésil se trouvait naturellement l'allié de la France. J'ai répondu avec empressement que la sagesse du Roi et la politique de son cabinet ne pourraient jamais de vue l'affaiblissement de l'ordre public et des principes qui seuls peuvent garantir la tranquillité du monde, et que si je pouvais mieux le prouver qu'en citant les propres paroles de S. M. Très Chrétienne = La France donne à l'Europe un exemple salutaire.

Le Pérou en se interrompant a dit en Espagnol, nos entendemos summa maravilla con a France e estora bem certo que nos havemos de um entender sempre = vous nous entendez parfaitement avec la France, et j'ai été convaincu que vous continuerez à vous entendre et S. M. a ajouté quelques mots qui ne s'étaient personnellement flatteurs.

Ce que est de continencey me recommande dans le susdit dépêche de continuer d'avoir deux séries de correspondance, une politique et l'autre consulaire, j'y ai fidèlement s-

riculi avant même de recevoir ces ordres.

etaler